



UNIVERZITET U SARAJEVU
FILOZOFSKI FAKULTET
ODSJEK ZA ROMANISTIKU

STVARANJE JEZIČKE NORME FRANCUSKOG JEZIKA U SREDNJEM
VIJEKU POD UTJECAJEM DRUŠTVENO-POLITIČKIH FAKTORA

(master teza)

Studentica: Amila Planinčić

Mentorica: prof. dr Alma Sokolija

Sarajevo, januar 2018. godine



UNIVERZITET U SARAJEVU
FILOZOFSKI FAKULTET
ODSJEK ZA ROMANISTIKU

STVARANJE JEZIČKE NORME FRANCUSKOG JEZIKA U SREDNJEM
VIJEKU POD UTJECAJEM DRUŠTVENO-POLITIČKIH FAKTORA

(master teza)

Studentica: Amila Planinčić

Mentorica: prof. dr Alma Sokolija

Sarajevo, januar 2018. godine



UNIVERSITÉ DE SARAJEVO
FACULTÉ DES LETTRES
DÉPARTEMENT DES LANGUES ROMANES

LA FORMATION DE LA NORME DE LA LANGUE FRANÇAISE AU
MOYEN- ÂGE SOUS L'INFLUENCE DE FACTEURS SOCIO-POLITIQUES

(mémoire de Master)

Étudiante : Amila Planinčić

Directeur de recherche : Mme le Professeur Alma Sokolija

Sarajevo, janvier 2018

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. DE LA CONQUÊTE ROMAINE DE L'ANCIENNE GAULE JUSQU'AU XVI ^e SIÈCLE	3
3. LA CHRONOLOGIE DE LA FORMATION DE GRANDES DYNASTIES MÉDIÉVALES	6
4. LA LANGUE FRANQUE	9
5. CHARLEMAGNE, RENAISSANCE CAROLINGIENNE, RÉFORME DU LATIN	11
6. DES DOCUMENTS EN ANCIEN FRANÇAIS	16
7. LE FRANCIEN, DIALECTE DE L'ÎLE DE FRANCE, PARIS COMME LA CAPITALE DE LA FRANCE MÉDIÉVALE	19
8. ÉGLISE (LES PATOIS ET LE LATIN)	21
9. ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS	22
10. LES DIALECTES DE L'ANCIEN FRANÇAIS	24
11. LE FRANÇAIS FACE AU LATIN	25
12. LE FRANÇAIS : LA LANGUE DU ROI ET LA LANGUE DU DROIT	26
13. CONCLUSION	28
14. BIBLIOGRAPHIE	32

INTRODUCTION

Le procès de la formation d'une langue est toujours conditionné par le développement des courants socio-politiques et historiques. Les phénomènes historiques et sociaux comme les migrations des peuples, les conquêtes militaires, l'hégémonie politique et culturelle, le couronnement et la chute des rois, l'apparition et la destruction des dynasties régnantes, l'occurrence des lettres, l'invention de la presse, le développement des villes et du commerce, la formation des écoles et des universités, ont eu une influence directe sur la formation de la diversité linguistique en ancien continent.

La formation et le développement de la langue française comme celle d'autres langues indo-européennes a été accompagnée par les changements en courants historiques et politiques depuis le début de la nouvelle ère et de la conquête romaine de l'ancienne Gaule, dont le territoire correspond aux frontières de la République française. Différents dialectes formés sous l'influence romane et celte seraient la racine de l'évolution et de la mise en place de la norme de la langue française.

Dans l'histoire du développement de la langue française le rôle historique et culturel du Moyen-âge occupe une place très importante. Pendant cette période qui dura presque mille ans, la langue française a été exposée à de grands changements linguistiques. Le déclin de l'Empire romain d'Occident, l'invasion celte, la confluence du substrat latin avec divers superstrats romans et germaniques représentaient des facteurs qui étaient à l'origine de la formation de divers patois*¹ parmi lesquels, dans les siècles suivants, le francien deviendrait l'idiome officiel du royaume français.

La formation du Royaume des Francs par des Mérovingiens, l'emplacement de la résidence royale à Paris ainsi que le développement du commerce nécessitaient l'unification et la codification de la norme langagière pour faciliter la communication entre diverses tribus gallo-romaines et germaniques.

¹ *Système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée (généralement rurale), et perçu par ses utilisateurs comme inférieur à la langue officielle. (Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patois/58677>, consulté le 18.06.2016)

Dans l'étude de l'histoire de la langue française il faut impérativement souligner le combat pour la domination entre le latin, qui a été répandu par l'Eglise et le français dont application en administration et en commerce a été bien supportée par le roi et par la Cour. L'engagement de quelques rois français (Charlemagne, Philippe VI, Charles V, etc.) a eu une place significative dans la promotion de la langue française.

Dans notre mémoire, l'étape historique analysée encadre la période du Moyen-âge (de 476. ap. J.-C. au commencement de la Renaissance quand, après une proclamation du roi François I^{er} le français devient la langue officielle de l'Empire).

Cette étude a pour le but de proposer une rétrospective historique et linguistique de la formation de la langue française pendant le Moyen-âge tout en présentant des personnages et des événements historiques dont le rôle était crucial pour la formation de la langue française.

DE LA CONQUÊTE ROMAINE DE L'ANCIENNE GAULE JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE



Figure 1. *La Gaule en 1^{er} siècle ap. J.-C.*

(Source : <http://www.ec-epiais-rhus.ac-versailles.fr/cycle3/documents/histoire/Antiquite/carte-gaule.htm>, consulté le 16.06.2017)

A partir du V^e siècle av. J.-C. jusqu'à l'an 51 av. J.-C. le territoire de la France contemporaine a été occupé par les Gaulois, une tribu celte. Après avoir été prise par des Romains en 51 av. J.-C. le procès de la romanisation commença en ancienne Gaule. Ce procès représente une métamorphose culturelle, artistique, linguistique et sociale de cette tribu barbare. L'expansion de la langue latine en Gaule a été l'une des conséquences les plus importantes de l'influence romaine. Grâce à cette influence, le latin deviendra dans les siècles qui suivent la langue dominante des sciences et de la culture européennes. En même temps, parmi des tribus celtes diverses variantes du latin se développaient. Ces variantes langagières sont indiquées comme le « latin vulgaire ». (lat. *vulgus*-peuple)

Il s'agissait des variantes orales du latin classique qui servaient principalement pour la communication quotidienne. En fait, ce sont ces variantes qui jouaient le rôle significatif dans la formation de la langue française ainsi que dans les autres langues romanes. La domination romaine commença à s'affaiblir dans le V^e siècle apr. J.-C. sous l'invasion permanente des tribus barbares. 476. apr. J.-C., l'an de la chute de l'Empire romain marque le point tournant dans l'histoire de la civilisation européenne. Sous l'influence de tribus barbares qui pénétraient sur le territoire de la Gaule, l'ancienne province romaine, une confluence entre les variantes de latin vulgaire et les dialectes celtes a été produite. Les Francs, une tribu germanique, a exercé la plus grande influence sur la formation de l'empire français ainsi que sur la formation de la langue française.

À cette époque-là deux grandes zones dialectales se partagent le territoire de la France: langue d'oc au sud, et langue d'oïl au nord. Au nord du pays, c'est le *francien* (dialecte apparu après l'invasion de cette région par des Francs. Au VI^e siècle ce territoire, sous gouvernance des Francs est nommé *Francia* (>La France). En même temps le latin classique conservait son statut privilégié de la langue de science et de culture pendant que l'émergence d'autres dialectes parlés est de plus en plus active. IX^e siècle représente l'âge d'or quant à la formation de la norme de langue française. Étant donné que l'utilisation du latin classique était minime dans les siècles précédents parmi les gens ordinaires, une décision a été prise au Concile de Tours: les homélies ne seraient plus prononcées en latin mais en « *Rusticam Romanam Linguam aut Theodiscam* », c'est-à-dire dans la « *langue romane rustique* », forme de proto-gallo-roman ou dans la « *langue tudesque* » (germanique). Le Concile de Tours proclame ainsi la reconnaissance des deux plus grandes composantes linguistiques qui constituaient l'empire de Charlemagne : le monde roman, de tradition latine et le monde germanique. L'autre étape bien importante dans la formation de la norme de langue française c'est produite en 842. apr. J.-C. Le traité de paix, nommé « Les Serments de Strasbourg »² signé par les petits-fils de Charlemagne marque « l'acte de naissance de la langue française » C'est le plus ancien texte en langue romane attesté. Pour améliorer la communication et les relations commerciales entre différentes régions de l'Empire en IX^e siècle le francien (le dialecte de l'île de France) s'impose comme la langue véhiculaire.

² Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Paris, Presses universitaires de France, (Que-sais-je ?), 2007, p.13

Il y a différentes causes à cet état de fait : Paris est un lieu de rencontre pour les voyageurs, grâce aux voies d'eau. Pour se faire comprendre, chacun utilise les formes communes des différents dialectes, alors que dans les zones rurales, on utilise ces dialectes différents, qui marquent quand même une certaine unification au niveau des régions (relations sociales, commerciales et religieuses). En 987, Hugues Capet est élu roi de France. C'est le premier roi qui n'ait plus su parler le germanique. La langue du roi est une langue de prestige, qui est utilisée comme langue des affaires. Les Parisiens jugent d'ailleurs leur parler supérieur à celui des provinciaux.

Cette langue du roi est aussi une langue littéraire, ce qui étend son prestige, on l'utilise pour la rédaction de poèmes, ou des traductions, ainsi que pour des adaptations en vers ou en prose de textes bibliques.

Il y a de nombreux exemples du prestige du français. Certains étrangers comme Brunetto Latino, un poète florentin, composent en français *«pour ce que le françois est la langue la plus délectable à ouïr et la plus commune à toutes gens»*³

³ <http://bbouillon.free.fr/univ/hl/Fichiers/Cours/form.htm>, consulté le 18.05.2016

LA CHRONOLOGIE DE LA FORMATION DE GRANDES DYNASTIES MÉDIÉVALES

(Les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens)

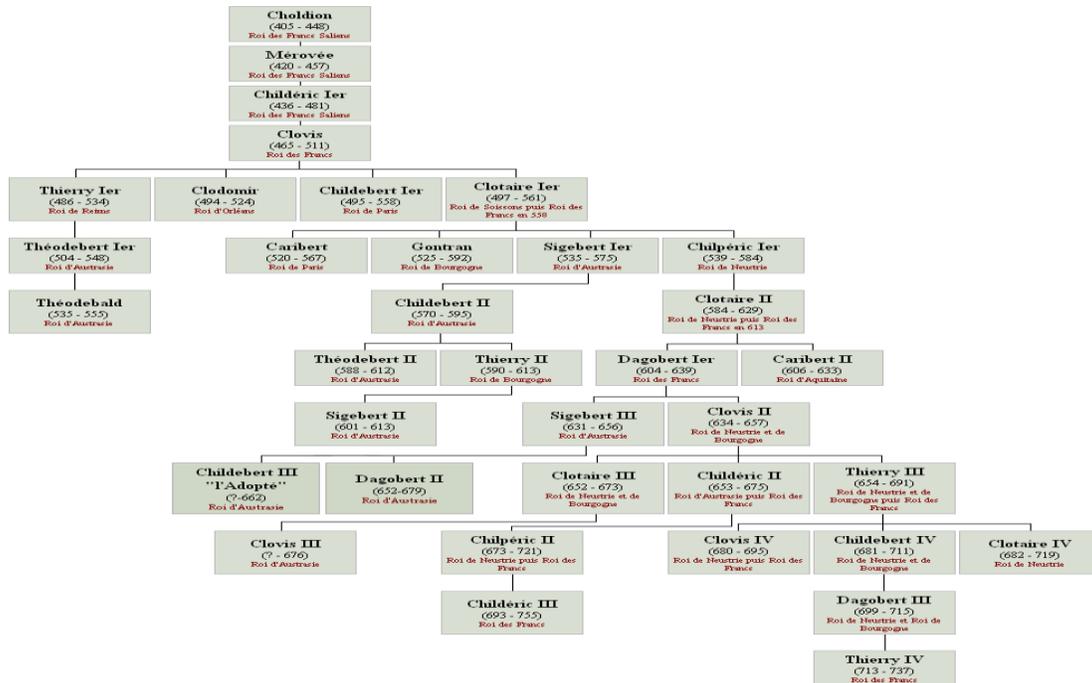


Figure 2. La généalogie des Mérovingiens

(Source: http://www.histoire-fr.com/genealogie_merovingiens.htm, consulté le 18.05.2016)

Les Mérovingiens représentent des rois francs de la tribu des Saliens qui régnait en Gaule depuis la fin du V^e siècle jusqu'au milieu du VIII^e siècle. L'histoire des Francs, un peuple germanique reste fort obscure jusqu' à Clovis. Comme les autres « Barbares » les Francs servaient l'Empire romain en tant que les fédérés et gardaient la frontière du nord. Longtemps les historiens ont nommé comme le premier roi de cette dynastie un prince du nom de Pharamond, qui n'est mentionné que par une chronique du VIII^e siècle. S'il n'est pas impossible qu'il y ait eu au début du V^e siècle un chef franc de ce nom, aucun témoignage ne le rattache à la famille mérovingienne dont le premier membre connu est Clodion, roi des Francs Saliens, de 428 à 448,

établis alors au Nord de la Somme, auquel succéda un autre prince de la même famille, peut-être son fils, Mérovée (448-457) qui donna son nom à la dynastie.

Vient ensuite Childéric I^{er}, qui régna de 457 à 481.⁴ Cependant l'un des fondateurs les plus importants de cette dynastie est Clovis. Il a fondé un royaume qui s'étendait jusqu'aux Pyrénées. La plus grande partie de l'ancienne Gaule romaine était tombée au pouvoir des Francs. Mais sa plus grande contribution à l'histoire de la France et du Moyen-âge est sa conversion au catholicisme.

À partir de 639 l'autorité des Mérovingiens s'affaiblit. Pendant cette période de pauvreté et de déclin de la monarchie, ce sont peu à peu les maires du palais ("major domus") qui s'imposaient. L'un de ces maîtres du palais était Charles Martel dont le fils, Pépin le Bref a détrôné en 751 le dernier roi mérovingien, Childéric III. Celui s'est fait proclamé roi et fonda la dynastie carolingienne.

Les Carolingiens

Les Carolingiens forment une dynastie de rois francs. Ils sont les héritiers directs de Charles Martel (690-741) qui restaura l'unité franque. Le premier de rois carolingiens est son fils Pépin le Bref (715-768). Il monta sur le trône en 751. Mais c'est surtout entre 768 et 814, sous le règne de son fils Charlemagne (742-814) que les Carolingiens atteindront l'apogée de leur rayonnement culturel et territorial. À la mort de Charlemagne l'Empire carolingien s'étend de la Saxe jusqu'en Navarre et de la Neustrie (Nord-ouest de la France) jusqu'en Carinthie (Sud de l'Autriche actuelle). Après de nombreuses difficultés à maintenir l'empire partagé, la dynastie carolingienne disparaît à la fin du X^e siècle après la mort de Louis V.⁵

Les Capétiens

C'est la dynastie qui a succédé aux Carolingiens et a régné sur la France de 987 à 1328. Elle a été fondée par Hugues 1^{er} Capet. En ligne directe, la dynastie capétienne comprend quinze souverains, qui ont régné sur la France de 987 à 1328 : Hugues I^{er} Capet (roi de 987 à 996), Robert II le Pieux (roi de 996 à 1031), Henri I^{er} (roi de 1031 à 1060), Philippe I^{er} (roi de

⁴ Champion, Pierre, *Histoire de France, Moyen-âge et renaissance*, Paris, Flammarion, 1934, p.9-11

⁵ <http://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4503-la-renaissance-carolingienne--decouvertes-et-redécouvertes.html>, consulté le 18.05.2016

1060 à 1108), Louis VI le Gros (roi de 1108 à 1137), Louis VII le Jeune (roi de 1137 à 1180), Philippe II Auguste (roi de 1180 à 1223), Louis VIII le Lion (roi de 1223 à 1226), Louis IX (Saint Louis, roi de 1226 à 1270), Philippe III le Hardi (roi de 1270 à 1285), Philippe IV le Bel (roi de 1285 à 1314), Louis X le Hutin (roi de 1314 à 1316), Jean I^{er} le Posthume (1316), Philippe V le Long (roi de 1316 à 1322) et Charles IV le Bel (roi de 1322 à 1328).⁶

La Gaule mérovingienne

La dynastie mérovingienne réunit la plus grande partie de la Gaule sous le roi Clovis qui a fondé « regnum francorum » avec sa capitale à Paris où la concentration des Francs a été la plus élevée. Clovis étendit ses États de la Loire jusqu'au Rhin, puis se convertit au catholicisme et reçut ainsi l'appui de ses sujets gallo-romains. « Lot doute qu'on puisse parler de 'conquête' parce que le roi Clovis ne faisait pas la guerre aux peuples gallo-romains, mais 'aux faibles débris d'autorité romaine subsistant en Gaule'. »⁷ Pourtant, les Francs et les romains cohabitaient longtemps.

« Il semble que la population gallo-romaine était plus nombreuse que celle des Francs en dehors de la capitale, surtout au sud de la Seine. De façon générale, les territoires qui avaient jadis été des provinces romaines, virent, au V^e et VI^e siècle la dissolution rapide de la structure administrative impériale, remplacée par le royaume franc qui s'installa. »⁸

Clovis fut le premier roi à parler le germanique (et non plus le latin), plus précisément le francique ripuaire, une situation qui ne prendra fin qu'avec Hugues Capet (en 987), dont la langue maternelle sera le «françois». Cependant, Clovis et ses soldats avaient une certaine connaissance du latin, car ils étaient familiers avec la discipline et l'administration romaines.

⁶ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/groupe-personnage/Cap%C3%A9tiens/111617>, consulté le 18.05.2016

⁷ Bowen, Any, *La réforme linguistique de Charlemagne, et comment elle provoqua la naissance du français*, 2010, http://www.academia.edu/14410931/La_r%C3%A9forme_linguistique_de_Charlemagne_et_comment_elle_provoqua_la_naissance_du_fran%C3%A7ais, consulté le 18.06.2016, p.12

⁸ Ibid. p.13

LA LANGUE FRANQUE

Le nombre réduit des Francs (environ 5 %) par rapport à la population gallo-romane leur interdit d'imposer leur langue à tout le pays. Après une période de bilinguisme germano-latin, la plupart des Francs se latinisèrent, mais pas l'aristocratie franque qui continua d'employer sa langue. Quant à de nombreux notables gallo-romans, ils apprirent la langue franque (ou francique) afin de communiquer avec les communautés franques installées dans la région nord-est qui resta germanophone. Dans l'ensemble du pays franc, les Francs romanisés avaient délaissé leur langue dès le VIII^e siècle, tandis que l'aristocratie était dans l'obligation d'envoyer ses enfants à l'extérieur du pays pour leur faire apprendre la langue franque, qui n'était plus la *lingua franca* (au sens de «langue véhiculaire»).

Si la plupart des Francs ont perdu leur langue dès le VIII^e siècle, ils ont en même temps exercé une influence profonde sur la langue rustique des populations locales, et par conséquent, sur le français, en particulier dans le nord du pays franc.

« La germanisation du roman rustique »

La population gallo-romane (autochtone) parlait ce qu'on appelait à cette époque- la «lingua romana rustica», c'est-à-dire la « langue romane rustique », qui a été perçue comme le latin dit «vulgaire» (de *vulgus*, «peuple»). Influencée par de lois phonétiques et sociales, cette langue romane rustique se développait spontanément sur son vaste territoire. Elle prenait, selon les régions, des formes les plus variées. C'est ainsi que se formaient sur le territoire de l'ancienne Gaule romaine une gamme de parlers régionaux, subdivisés en dialectes (ou patois).

Pendant que le latin écrit restait intact, les langues néo-latines, qui allaient devenir le français, l'occitan, l'italien, l'espagnol, etc., se transformèrent lentement. C'est en ce sens qu'on emploie aujourd'hui l'expression «langues romanes»: issues du latin. Elles se sont distinguées de plus en plus pour devenir de langues bien distinctes (français, espagnol, italien, etc.). Dans pays de Clovis, qui deviendra la France, la langue française n'existait pas encore. Elle ne sera attestée qu'au IX^e siècle et portait alors le nom de «langue rustique». C'est ainsi qu'elle était appelée lors du Concile de Tours en 813 qui la plaçait sur le même pied que la langue tudesque (*theotisca*) ou germanique.

Mais la cohabitation linguistique du francique et du roman rustique produisit de profonds changements linguistiques. Ces changements sont produits au niveau de la phonétique, morphologique, syntaxe et lexique.

« Les seigneurs francs se mettent donc à apprendre, puis à parler la langue de leurs vasseaux ; mais l'apprenant par la pratique, ils la parlent mal, et la déforment (ainsi au plan phonétique, l'accent germanique rend plus sonore la voyelle tonique, qui finit par se diphtonguer, et plus faible la voyelle finale, que l'on n'entend plus). Ce point est crucial, il permet seul d'expliquer la forte influence germanique sur le gallo-roman et pourtant, de fait, résisté, survécu à l'invasion des Francs. Les déformations opérées par les Francs sont valorisées socialement : elles émanent de la classe dirigeante, elles en sont la marque, voire la distinction. De ce bilinguisme socialement orienté procède par suite un gallo-roman transformé par les Francs. Le français, si on peut le dire, est fondamentalement du francé »⁹

La phonétique

Par exemple, sur le plan phonétique on pourrait mentionner l'introduction du [w] germanique qui fut traité comme le [v] latin et devint une gutturale comme dans *guerre* (< francique *werra*), tandis que *vastare* passait à *wastare* puis à *gâter*, *vespa* à *wespa* puis à *guêpe*, et *vipera* à *wispara* puis à *guivre* (animal imaginaire à corps de serpent, à ailes de chauve-souris et à pattes de pourceau). Des mots latins comme *huit* (< *octo*), *huis* (< *ostium*, d'où *huissier*), *hermine* (< *arminia*), *huître* (< *ostrea*), etc. doivent leur [h] initial à une ancienne prononciation germanique utilisée dans des mots comme *hache*, *hotte*, *huche*, *haillons*, *hangar*, *héron*, *hareng*, etc.¹⁰

La morphologie et la syntaxe

Au point de vue morphologique, les finales *-and*, *-ard*, *-aud*, *-ais*, *-er* et *-ier* sont d'origine francique, sans oublier un assez grand nombre de verbes en *-ir* du type *choisir*, *jaillir*, *blanchir*, etc. L'influence germanique considérable s'exerça sur les noms de lieux (Criquebeuf, Elbeuf, Caudebec, Honfleur, Trouville, etc.) ou de personnes en raison de la pénétration politique.

⁹ Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Presses Universitaires de France, Deuxième édition, p.33.

¹⁰ http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s2_Periode-romane.htm, 19.05.2016

De plus, la syntaxe germanique exerça également une influence assez importante, comme l'atteste le fait de faire placer le sujet après le verbe lorsqu'un complément ou adverbe précède celui-ci. Par exemple, *l'endemain manda le duc son conseil pour le duc appela le lendemain son conseil*. Tous ces faits illustrent que la germanisation de la «langue romane rustique» fut très considérable au point où les langues d'oïl prendront des aspects très différents des autres langues issues du latin, notamment au sud où les langues occitanes sont restées plus près du latin.¹¹

Le vocabulaire

L'influence du francique était significative sur les parlers romans de cette époque. Les historiens de la langue affirment souvent que le français ne doit au francique que quelques centaines de mots. Henriette Walter en dénombre exactement 544, ce qui représente 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français, notamment dans les domaines de la guerre, l'ornementation, la nourriture, l'agriculture, etc., sans oublier les adjectifs de couleurs (*bleu, gris, brun, blanc*) et de quantité (*guère, trop, etc.*).¹²

CHARLEMAGNE, RENAISSANCE CAROLINGIENNE, RÉFORME DU LATIN

Après la mort du roi Pépin le Bref le royaume a été divisé selon l'ancienne coutume franque entre Charles (Charlemagne) et son frère Carloman. Charles monta au trône en 768 et pendant son règne le royaume franc a connu une gloire étonnante. Charlemagne n'est pas seulement un des plus grands rois médiévaux, il est aussi le fondateur de la dynastie carolingienne, une des dynasties les plus importantes au Moyen-âge.

Son premier but était de réincarner l'ancien Empire romain. Il y a presque réussi en Occident, seules la Grande-Bretagne et l'Espagne lui échappèrent parce qu'elles restèrent aux mains des Anglo-Saxons et des Arabes.

Son ambition de réunir l'Empire d'Orient (Empire byzantin) a été restée inaccomplie. Lors de son couronnement en 800 son royaume s'étendait du nord de l'Espagne jusqu'aux limites orientales de l'Allemagne actuelle, de l'Autriche et de la Slovénie.

¹¹ Ibid.

¹² Bowen, Any, *La réforme linguistique de Charlemagne, et comment elle provoqua la naissance du français*, 2010, http://www.academia.edu/14410931/La_r%C3%A9forme_linguistique_de_Charlemagne_et_comment_elle_provoqua_la_naissance_du_fran%C3%A7ais, consulté le 18.06.2016, p.15

L'Empire de Charlemagne

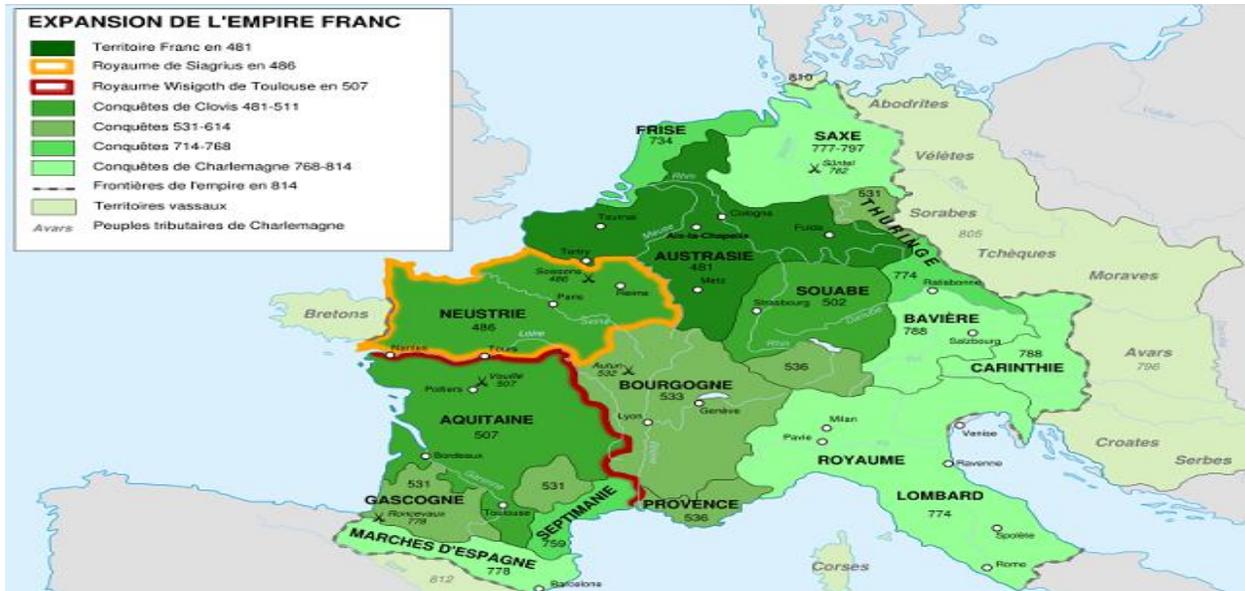


Figure 3. *Expansion de l'Empire franc*

(Source: WikimediaCommons http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Frankish_Empire_481_to_814-fr.svg, consulté le 05.05.2016)

L'Empire carolingien était marqué d'une mosaïque culturelle et linguistique étonnante. La plupart des habitants du royaume parlaient « la lingua romana ».

« L'unification politique réussie par Charlemagne ne dura pas assez longtemps pour que celui-ci impose dans tout son empire le francique rhénan, sa langue maternelle (et la langue locale de sa région de naissance), et probablement la langue courante à la cour carolingienne (mais en concurrence certaine avec le latin). Pour ce qui est du latin, l'époque de Charlemagne se remet aux études latines. Les clercs et les lettrés copièrent massivement et pillèrent littéralement les classiques romains. Dans les faits, la population ne comprenait plus le discours de l'Église ni celui du pouvoir royal. »¹³

¹³ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s2_Periode-romane.htm, consulté le 18.06.2016

De son tour, Charlemagne ne maîtrisait pas seulement sa langue maternelle mais il connaissait bien le latin et il étudiait d'autres langues. Il a été entouré par de grands diacres et grammairiens de cette époque, parmi lesquels les plus importants étaient Pierre de Pise et fameux Alcuin. Charlemagne tentait de maîtriser l'écriture mais comme il était dans l'âge plus avancé il y éprouva de la difficulté.

L'une de ses plus grandes missions était la réorganisation de l'Eglise et l'intégration de la pratique papale en Gaule. Comme la langue de la foi chrétienne était le latin, Charlemagne, tout en reconnaissant l'importance d'assimilation « de la vérité chrétienne », n'a pas voulu que les gens s'éloignent « de la bonne voie » à cause des fautes de compréhension.

Réforme du latin

Dans une de ses lettres à Charlemagne, Alcuin, le prêtre et le grammairien fameux a écrit : « Il n'y a rien de plus nécessaire lorsqu'il s'agit de régner un peuple que la 'sagesse' (*sapientia*), l'apprentissage (*disciplina*) et de l'éducation (*eruditio*). »¹⁴

Charlemagne était conscient que son royaume ne pouvait atteindre le niveau qu'il s'est fixé sans l'enseignement et l'éducation. Il se lance dès les premières années de son règne dans une entreprise pour former une élite cultivée et compétente. Une grande série de mesures sont promulguées et ce mouvement est d'ordinaire nommé la « renaissance carolingienne » en rapport avec le terme de *renovatio* que les lettrés du temps utilisaient pour nommer ce mouvement car il s'agit bien d'une renaissance au regard de la carence culturelle du royaume. Puis, les religieux ignorent le latin, langue culturelle par excellence, ignorent les sermons à réciter à la messe, s'adonnent à des actes contraires à la moralité chrétienne (concubinage, vente d'indulgences).

Pourtant, certains religieux gardent précieusement la culture antique dans leurs monastères, en Italie, dans le nord de la Loire, en Angleterre, c'est là que Charlemagne va puiser la source de sa réforme. C'est avec elle que le roi va pouvoir s'assurer un organe décisionnel et gouvernant. Il faut donc retrouver l'antique, ses valeurs, ses auteurs et ses textes.

¹⁴ Bowen, Any, *La réforme linguistique de Charlemagne, et comment elle provoqua la naissance du français*, 2010, http://www.academia.edu/14410931/La_r%C3%A9forme_linguistique_de_Charlemagne_et_comment_elle_provoqua_la_naissance_du_fran%C3%A7ais, consulté le 18.06.2016, p.20

Dans son royaume, Charlemagne ordonne l'établissement d'une école dans chaque évêché et dont les plus célèbres sont celles d'Orléans avec Théodulf et de Metz. On y enseigne le latin, la grammaire ou le calcul comme du chant ou de la musique.

De l'Angleterre, arrive en 782 un homme qui devient vite le mentor du programme culturel de Charlemagne, Alcuin. Avec Alcuin, Charlemagne instaure dans son palais d'Aix la Chapelle (Aachen en Allemagne) une école palatine pour former les futures élites laïques et religieuses du royaume. A côté de cette école dite palatine, Charlemagne crée une autre institution nommée « l'Académie palatine ».

« Le roi se réunissait avec quelques grands penseurs de sa cour et conversait sur de grandes questions philosophiques ou religieuses dans une atmosphère toute inspirée encore de l'Antiquité.

Ainsi tous les membres de l'Académie portaient-ils les noms de personnage antiques célèbres. Le roi lui-même montre l'exemple, il apprend le latin et un peu de grec, s'entretient avec les grands savants d'affaires religieuses et philosophiques, s'intéresse aux arts et au monde. Autodidacte, Charlemagne est curieux d'apprendre et c'est pour lui une nécessité du métier de roi. »¹⁵

A cet égard, Eginhard a écrit dans son ouvrage la "Vita Karlori Magni" (Vie de Charlemagne) qu'il rédigea vers 830 : « Il s'appliqua à l'étude des langues étrangères et apprit si bien le latin qu'il s'exprimait indifféremment en cette langue ou dans une langue maternelle. ». Le roi s'initia également à la pratique de l'écriture.¹⁶

Enfin, Charlemagne développe l'utilisation de l'écrit comme moyen de diffusion de la connaissance et particulièrement l'usage de la langue latine, seule langue compréhensible par les élites dans tout l'Empire. A cet effet, le roi demande de purger les ouvrages de leurs fautes d'où la création de nombreux « scriptoria » dans les abbayes carolingiennes.

Il s'agit d'un atelier de copiage des manuscrits, intégré aux abbayes et dont certaines brillent par leur qualité (abbaye Saint-Martin de Tours, de Corbie ou Saint-Riquier). Ce développement du copiage doit beaucoup à une nouvelle écriture inventée, « la petite caroline ». Une écriture marquée par sa lisibilité car les mots sont séparés des autres et les lettres mieux formées.

¹⁵ <http://www.clioetcalliope.com/medieval/charlemagne/culture.htm>, consulté le 15.06.2016

¹⁶ Ibid.

Les moines travaillent plus rapidement et de nombreuses bibliothèques sont constituées dans les abbayes et palais du royaume, riches des ouvrages antiques redécouverts, copiés, étudiés. L'engagement de Charlemagne ainsi que celui d'Alcuin avait pour résultat la différenciation de plus en plus évidente entre le latin classique par rapport à toutes les variantes de langage « vulgaire » qui mènerait dans les siècles suivants à la séparation de « la lingua romana rustica », comme l'une des étapes les plus importantes dans la formation de la norme de la langue française.

Le Concile de Tours

Le Concile de Tours a été l'un parmi les cinq grands conciles d'Église organisés par Charlemagne. Ce concile, qui a eu lieu à Tours en 813 représente un des événements les plus importants tant au plan religieux qu'au plan linguistique. Après avoir conclu que la plupart des fidèles ne peuvent pas comprendre des homélies prononcées en langue latine (langue officielle et utilisée par des lettrés) on a déclaré qu'à partir de ce moment les homélies allaient être traduites et prononcées en langue(s) utilisée(s) par des gens ordinaires. En fait, Charlemagne s'est donné la tâche de répandre le christianisme et de rapprocher les gens « à la vraie voie pour qu'ils puissent obtenir la merci de Dieu ».

Pourtant une conclusion concrète s'est imposée lors de ce Concile. Il fallait traduire et prononcer les homélies en langue compréhensible aux gens. Les évêques rassemblées par Charlemagne conclurent que les homélies seraient données en : « Rusticam Romanam linguam aut Theodiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur », c'est-à-dire dans la langue romane rustique (forme de gallo-protoroman) et en langue tudesque (germanique). Ce qui a été compris sous le nom de « la langue romane rustique » représentait les parlers qui descendaient du latin parlé et qui ont été massivement utilisés par les gens ordinaires. À part l'importance religieuse de cet événement, le concile de Tours présente une étape signifiante dans la reconnaissance de l'existence de la langue romane au Moyen-âge. En fait, par ce procédé deux grandes composantes de l'empire de Charlemagne ont été reconnues : le monde roman, de tradition latine et le monde germanique. Cette évidence jouerait un rôle crucial pour la future formation politique et linguistique de la France et de l'Allemagne.

DES DOCUMENTS EN ANCIEN FRANÇAIS

La formule de Soissons

Avant les Serments de Strasbourg (842), un monument juridico-politique, et la Séquence de sainte Eulalie (880), monument poétique, quelques usages occasionnels de la langue écrite sont notables. Ainsi, la formule de Soissons, un poème latin, conservé dans le Psautier de Soissons, exécuté à la fin du VIII^e siècle ajoute au nom de Charlemagne et de sa femme « Dieu protège-le (tu lo juva) », forme traditionnelle sans doute d'ovation populaire la plus ancienne phrase conservée en français.¹⁷

Les Gloses de Reichenau

Ce glossaire est trouvé à l'abbaye de Reichenau où était enterré Louis le Gros, fils de Louis le Germanique. Préparé à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e dans le nord de la France, il contient environ 1200 gloses interprétant des termes de la Vulgate (traduction latine officielle de la Bible), que saint Jérôme donna autour de l'an 400. Dans ce document on voit au passage, l'évolution de la langue latine, devenue langue romane puis protofrançaise puisque, quatre siècle après, on ne comprenait plus parfaitement la langue latine, laquelle n'avait déjà plus elle-même la tenue classique.¹⁸

Les Serments de Strasbourg

En 768 le roi Pépin le Bref est mort. Selon la tradition franque le royaume a été divisé parmi ses deux fils Charlemagne et Carloman. Mais Carloman meurt trois ans plus tard et c'est Charlemagne qui se retrouve le seul héritier de ce vaste empire. Lorsque Charlemagne meurt de son tour en 814, ses deux fils aînés, Charles et Pépin sont déjà morts depuis trois ans. Il ne laisse cependant qu'un seul héritier, son troisième fils Louis 1^{er} dit le Pieux.

En 814 Louis promulgue un acte réglant sa succession. Il institue Lothaire, son premier fils né, comme le futur dignitaire impérial. Ses autres deux fils, Pépin et Louis Germanique se voyaient attribuer des royaumes.

¹⁷ Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Presses Universitaires de France, Deuxième édition, p.57

¹⁸ Ibid, p.60-61

De cette manière Louis le Pieux rompt avec la tradition carolingienne de partage. Mais sa première épouse Ermengarde, mère de ses fils Lothaire, Pépin et Louis meurt en 818 et Louis le Pieux se remarie avec Judith de Bavière, qui lui a donné un autre fils, le futur Charles le Chauve.

Sous la pression de Judith Louis le Pieux attribue à son plus jeune fils de vastes territoires, ce qui fait naître la révolte de Lothaire. Tout en refusant de se contenter de l'Italie Lothaire, soutenu par ses frères Pépin et Louis, détrône leur père à son profit en 833. Mais Louis le Pieux est rétabli en 835.

En 839 son frère Pépin est mort et Lothaire fait une nouvelle tentative pour conquérir la place du roi. Louis le Pieux meurt en 840. Lothaire fait appel à l'acte de 817 selon lequel le fils aîné succède au trône, et après de nombreuses disputes ses frères Louis le Germanique et Charles le Chauve se réunissent. Les frères s'affrontent directement en 841 dans la bataille bien sanglante près de Fontenoy-en-Puisaye. Louis et Charles l'emportent sur Lothaire qui se trouve dès lors en fuite. Cette bataille intéressa l'Eglise qui commença à jouer un rôle d'arbitre. L'Eglise a vu la résolution de cette confrontation dans la séparation du territoire parmi les vainqueurs. Mais le problème de la plus grande importance se posait : « comment partager l'empire de Charlemagne ? »

« Il se trouve qu'en Aquitaine, principale possession de Charles le Chauve, la population parle une langue romane, c'est-à-dire l'issue du latin, et cette langue est précisément l'ancêtre du français, tandis qu'en Bavière, principale possession de Louis le Germanique, il se parle une langue dont le surnom même de Louis indique à quelle famille linguistique elle appartient, est qui est l'ancêtre de l'allemand. Cette frontière linguistique entre une zone occidentale romanophone et une zone orientale germanophone était à peu près fixée depuis la romanisation des Francs occidentaux, entre le IV^e et le VI^e siècle. La seule unité linguistique entre ces deux parties de l'ancien empire de Charlemagne était réalisée par le latin, mais il s'agissait d'un code écrit, utilisé par l'Eglise et par l'administration, et non la langue que parlaient les populations. »¹⁹

Pour consolider l'alliance de deux frères une rencontre est organisée à Strasbourg, le 14 février 842, entre Louis et Charles qui ont été accompagnés de leurs conseillers et de leurs armées.

L'importance de cette date ne réside pas tout simplement dans le fait que les deux frères se juraient une cohabitation paisible et fraternelle mais que chacun d'eux prête serment dans une langue différente. Celle dans laquelle Louis le Germanique la prête à son frère est écrite en

¹⁹ Hagège, Claude, *Le Français, histoire d'un combat*, Paris, Editions Michel Hagège, 1996, p.16

langue romane. Cette date représente le jour de la fondation politique de deux royaumes sur le critère de langue. Le serment a été proclamé publiquement, devant tous les conseillers et soldats de deux côtés. Tous ceux qui assistaient à cette cérémonie prêtaient serment à leur tour, s'engageant à ne fournir aucun appui à leur propre roi si celui-ci ne respectait pas son serment.

« ...Nous ne le faisons pas sous l'empire d'une inique cupidité, mais seulement pour que, si Dieu nous donne le repos grâce à votre aide, nous soyons assurés d'un profit commun. Si toutefois, ce qu'à Dieu ne plaise, je venais à violer le serment juré à mon frère, je délie chacun de vous de toute soumission envers moi, ainsi que du serment que vous m'aurez prêté. »²⁰

En août 843 les trois frères, Louis, Charles et Lothaire signent le traité de Verdun. C'est l'un des traités les plus importants dans l'histoire européenne qui a eu les conséquences les plus durables sur l'organisation territoriale de l'Europe. Par cet acte trois entités politiques majeures sont constituées. Et dans les siècles qui viennent ces trois entités deviendront trois pays aujourd'hui connu comme la France, l'Allemagne et l'Italie.

Par cet acte on a attribué à Charles le Chauve les pays de langue romane situés à l'ouest de la Meuse et du Rhône, Louis le Germanique reçoit les pays de langue germanique situés à l'est du Rhin, et Lothaire obtient le reste, c'est-à-dire un territoire dont le centre était la Lotharingie, ainsi que la Bourgogne, la Provence et la Lombardie.

Le territoire donné à Charles le Chauve représente la plus grande partie de la future France, et ce serment est la première attestation écrite de la langue française. Le Serment de Strasbourg est le plus souvent considéré comme l'acte de naissance du français.

²⁰ Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Paris, Presses Universitaires de France, p.90

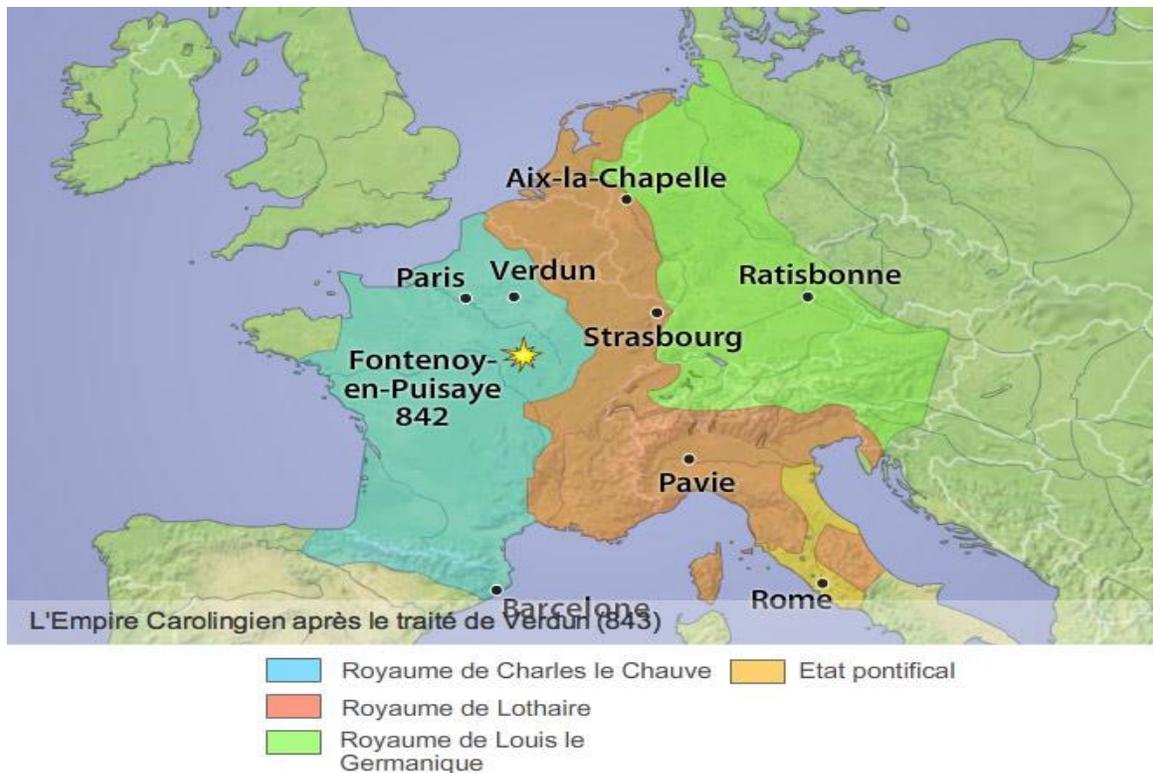


Figure 4. Les territoires attribués aux grands-fils de Charlemagne après le traité de Verdun
 (Source : http://www.jeux-historiques.com/Serments-de-Strasbourg_pageid79.html&atlas_id=61,
 consulté le 17.06.2016)

LE FRANCIEN, DIALECTE DE L'ÎLE DE FRANCE, PARIS COMME CAPITALE DE LA FRANCE MÉDIÉVALE

Le terme « francien » est un néologisme des linguistes du XIX^e siècle pour désigner le parler de Paris, et de l'ancien Île-de-France en général (le domaine royal), avant l'établissement de la langue française comme langue standard. Il représente aussi un des dialectes de la langue d'oïl. Dans son étude classique sur les langues romanes *Evolution et structure de la langue française* Walter von Wartburg examine les dialectes de l'ancien français (parlers de la Bourgogne, Champagne, Lorraine, Picardie, Normandie, etc.) consacre une attention spécifique à l'examen du « dialecte de l'île de France. Parmi les dialectes énumérés il aperçoit que le dialecte de l'île de France, c'est-à-dire le francien occupe une place prépondérante.

Il explique cette position de francien par les causes politiques. L'île de France était le siège d'une nouvelle dynastie française (les Capétiens) et il devient le centre politique du pays. D'autre côté le rayonnement de l'influence religieuse de Saint-Denis a joué aussi un rôle significatif.

« Longtemps avant d'être le centre des forces matérielles du royaume, Paris en a donc été le centre idéal. Cette position particulière a contribué à faire sortir l'île de France du rang des autres provinces et à donner à son idiome une dignité particulière. Plus tard, quand la force matérielle des rois augmenta sa victoire en fut accélérée. »²¹

Au VI^e siècle Clovis fait de Paris la capitale de son royaume, mais au VIII^e siècle Charlemagne la déplace à Aix-la-Chapelle. Lorsque en 987 Hugues Capet est élu roi, Paris redevient le centre politique du royaume capétien. Dans les siècles qui suivaient on a témoigné d'une grande et importante étape historique du développement des villes et du commerce.

La période du X^e au XIII^e marquait dans l'histoire européenne et française une étape de réveil économique. C'est aussi l'époque de grands changements sociaux qui résultaient par la transformation des cités rurales en cités urbaines. En fait, c'est la période de l'apparition des premières villes médiévales. Bien que Paris fût la capitale du royaume au VI^e siècle, il a connu un grand développement économique, commercial, politique et intellectuel à partir de IX^e et X^e siècle avec l'établissement au pouvoir des Capétiens. Sur la rive gauche de Seine il s'établit un centre marchand, politique et religieux (le déplacement de la résidence royale sur la rive droite, la construction de Notre-Dame, etc.) Grâce à sa position géographique Paris est un carrefour commercial important et un grand centre économique et bancaire. La Seine est encombrée de bateaux et ses rives sont parsemées de moulins. Par suite du développement de la ville, les ateliers et les échoppes envahissent les rues. Les artisans se regroupent par rues auxquelles ils donnent le nom de leur corporation : rue de la Ferronnerie, rue de la Tissanderie, etc.

À partir du XII^e siècle la rive gauche de Paris devient un foyer universitaire. De cette manière Paris commence à attirer les étudiants de toutes les régions françaises ainsi qu'un grand nombre de professeurs de l'Europe entière. Avec 80 000 habitants, Paris devient au XIII^e siècle la plus grande ville de l'Europe. En 1257 le plus célèbre collège parisien, La Sorbonne est fondée par Robert de Sorbon. Paris devient un centre universitaire majeur surtout dans le domaine de la théologie.

²¹ Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Paris, Presses universitaires de France, p.114

Comme le centre politique et économique et comme la résidence royale l'île de France commence à effectuer une influence significative pas seulement dans le domaine politique et diplomatique mais aussi dans le domaine linguistique. L'île de France représentait la région de la Gaule de sud, autrefois occupée par les Francs. Parmi de nombreux dialectes existant sur le territoire de royaume capétien c'est le francien qui a été répandu sur la région de l'île de France.

« Toute la France au nord de la Loire (à l'exception de la partie du comté de Flandre, au nord de Lille et de Douai, où le dialecte est germanique et qui tend de plus en plus à se détacher de royaume) toute la Bourgogne jusqu'aux bords de Lyon subissent maintenant entièrement l'influence de l'Île-de-France, Plus au sud, dans ces pays aquitains qui, au milieu du XII^e siècle, étaient encore si profondément étrangers à la civilisation des 'Francs', la propagation commence : la scolastique parisienne a son centre de diffusion à Toulouse, où, pour alimenter en armes doctrinales la lutte contre l'hérésie cathare, un *studium generale* a été fondé aux dépens de l'occitan. Enfin le long des routes commerciales et des grands axes de la politique européenne, la diffusion de la culture parisienne dépasse largement les limites de ce royaume, que saint Louis a rendu le plus prestigieux de la chrétienté. »²²

Tout en accompagnant l'influence politique et économique qu'exerçait Paris à cette époque-là le francien devenait peu à peu la langue officielle du royaume capétien. Le francien doit sa position aux conflits perpétuels entre l'Eglise d'un côté qui préférait l'utilisation du latin et la Cour qui supportait l'utilisation de la langue romane (à savoir du francien.) Le francien doit aussi sa domination au fait que la Cour française ainsi que la culture et le mode de vie parisiens ont eu une grande influence sur la politique et culture européennes. Le XIII^e siècle est sans doute le moment où la civilisation de l'Europe s'est trouvée le plus intensément française.

ÉGLISE (LES PATOIS ET LE LATIN)

Au Moyen-âge le latin a été exclusivement la langue officielle de l'Eglise et de la religion. Cependant, comme à cette époque-là l'éducation était disponible seulement à la classe aristocratique et ecclésiastique la plupart des gens ne comprenaient pas le latin classique. Au contraire leur langue était un des dialectes formés sous de nombreuses influences politiques, culturelles et sociales. Ces dialectes sont le plus souvent nommés les patois pour leur attribuer un statut inférieur par rapport au latin classique. Au cours des siècles et avec une transformation linguistique de plus en plus significative il était évident que les fidèles utilisaient

²² Duby, Georges, Mandrou, Robert, *Histoire de la civilisation française*, tome I, Collection U, Librairie Armand Colin, 1959, p.172-173

quotidiennement leurs patois et pourtant quelques changements ont été pris pour faciliter la relation des prêtres et curés avec leurs fidèles. Il était évident que pendant le règne de Charlemagne les plus grands changements ont été faits grâce à son projet de répandre la christianité. Lors du Concile de Tours il a été ordonné de transmettre des homélies en langue maternelle des fidèles.

Pendant tout le Moyen-âge un combat entre le latin classique et la langue dite vulgaire (maternelle) se produisait. L'Eglise promulguait son pouvoir à l'aide du latin et pourtant elle n'acceptait pas l'utilisation des patois dans les sermons et pendant les offices. Quelques évêques comme celui du Vivrais ne considérait pas qu'on pouvait obtenir un effet sérieux des prédications en français : « Ces sermons ne font guère de fruit, parce que la plupart des prédicateurs ne savent pas parler le patois, et que les paysans et les artisans ne les entendent pas quand ils prêchent en françois. »²³ Il y a cependant une distinction à ce sujet entre pays de langue d'oc et de langue d'oïl. Dans les pays de langue d'oïl la situation, même là où on parlait un patois se présentait de façon plus favorable pour le français. Il arrivait que même dans les villages il fût assez répandu. Si on ne s'en servait dans les conversations, du moins on le comprenait. Les curés ne pouvaient que remarquer les inconvénients qu'il y avait à transporter les mystères dans une langue inférieure, appropriée à la vie rurale, dépourvue de lexique nécessaire. Dans les pays de langue d'oc des curés ont déclaré : « Notre patois n'est pas digne de Dieu, proclame l'un d'eux....Et un autre : J'ai peu de connoissance (du patois, op.a) n'étant habitué qu'au françois, feuzant dans cette langue toutes les instructions, car quoique les gens parlent mal le françois, ils l'entendent cependant, et j'ai remarqué dans les instructions familières qu'ils me comprenoient bien mieux qu'en parlant leur jargon. »²⁴

ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS

Ordonnance de Villers-Cotterêts représente un texte législatif donné par le roi François I^{er} en 1539. C'est le plus ancien texte législatif français qui est toujours en vigueur. Il est formé de 192 articles réglant de nombreuses questions de la juridiction ecclésiastique et obligeant la formation de registres des baptêmes (informations sur la naissance des citoyens).

²³ Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Librairie Armand Colin, 1927, p.66

²⁴ Ibid. p.69

Cependant, sa plus grande importance réside dans le fait que par cette ordonnance le français est devenu la langue exclusive et principale de l'administration et de la justice. Avant la rédaction de cette ordonnance le latin était la langue officielle de l'Eglise, ainsi que des actes politiques et judiciaires. En fait, cette ordonnance était une suite de transformation du français (françois/francien) en langue officielle du royaume. Il faut aussi souligner que le latin a bien conservé sa place prépondérante pendant presque tout le Moyen-âge et que sa primauté n'était pas complètement effacée puisqu'il maintenait son rôle de la langue de la culture, religion, littérature et échanges internationaux. En revanche, cette ordonnance donnée par le François I^{er} représente une étape significative dans l'évolution du francien et son utilisation en administration et dans la Cour. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts coïncide avec l'éveil des langues nationales partout dans l'Europe. Elle est aussi une réflexion des circonstances politiques et sociales du début du XVI^e siècle en France.

Le royaume français se transformait dans les siècles précédents en un royaume stable qui jouissait d'une renommée impressionnante en Europe. A cette époque-là la France royale a commencé à construire son identité nationale qui se maintiendrait de nos jours.

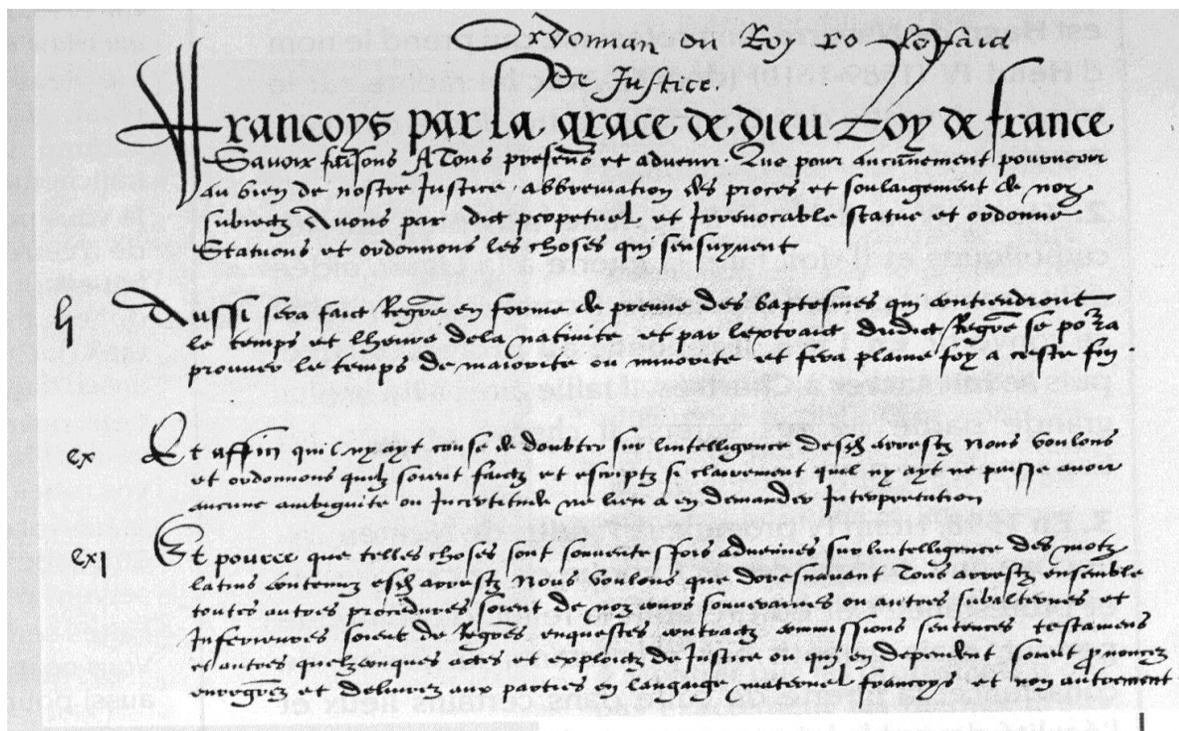


Figure 5. Le texte de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539

(Source : <http://blog.raffinementfrancophone.info/langue-francaise/>, consulté le 26.06.2016)

Les articles 110 et 111 de l'ordonnance sont consacrés à l'usage de la langue française dans les actes juridiques :

« Que les arrêts soient clairs et compréhensibles, et afin qu'il n'y ait pas de raison de douter sur le sens de ces arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni de raison d'en demander une explication. »

« De dire et faire tous les actes en langue française Et parce que de telles choses sont arrivées très souvent, à propos de la [mauvaise] compréhension des mots latins utilisés dans lesdits arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts ainsi que toutes autres procédures, que ce soit de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, ou que ce soit sur les registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et tous les autres actes et exploits de justice qui en dépendent, soient prononcés, publiés et notifiés aux parties en langue maternelle française, et pas autrement. »²⁵

LES DIALECTES DE L'ANCIEN FRANÇAIS

Les dialectes en France aux XI^e et XII^e siècles sont appelés les dialectes gallo-romans, parce qu'ils étaient parlés en Gaule et parce qu'ils sont dérivés du latin. Les dialectes les plus importants au Moyen-âge sont : langue d'oc, langue d'oïl et franco-provençal. Les termes langue d'oc et langue d'oïl remontent au Moyen-âge. « oc » et « oïl » étaient les mots qu'on utilisait pour dire « oui ». Langue d'oïl s'employait au nord du royaume français tandis que langue d'oc était répandue au Midi (le sud de la France).

C'était, en fait, Dante Alighieri qui a fait la distinction entre ces dialectes dans son œuvre connue « de *Vulgari Eloquentia* » en 1303. Il existe aussi un grand nombre de traits distinctifs entre ces deux dialectes. « Comme le suggère l'existence du mot 'oc' la consonne [k] en position finale tend à rester dans le Midi. Ainsi, l'étymon latin 'amicum' donne 'amic' au Midi, mais 'ami' au Nord. On trouve même 'vida', 'amada' dans le Midi, et 'vie', 'aimée' au nord.²⁶

Le franco-provençal

Les langues franco-provençales désignent les langues parlées dans le centre-est de la France, en Suisse romande et les vallées alpines du nord du Piémont. Ce sont des langues qui se trouvent à mi-chemin entre langues d'oïl (d'où le nom de *franco-*) et langues d'oc (d'où *provençal*).

²⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=20110726&cidTexte=LEGITEXT000006070939>, consulté le 26.07.2016

²⁶ Machonis, A. Peter, *Histoire de la langue, du latin à l'ancien français*, University Press of America, 1990, p.157

Ce nom, à l'origine *franco-provençal*, a été créé par le dialectologue italien Graziadio-Isaia Ascoli, au XIX^e siècle. À cette époque, on utilisait le terme de *provençal* pour désigner l'ensemble des langues d'oc. Si la distinction entre langues d'oc et langues d'oïl est manifeste, l'aire des langues franco-provençales a des limites très floues, surtout au nord.²⁷

LE FRANÇAIS FACE AU LATIN

Lorsque le français (ou roman) est apparu et est devenu une langue à part entière qu'on ne pouvait plus considérer comme du latin, elle s'est heurtée à l'hégémonie de ce dernier comme langue du savoir et de l'Église mais aussi comme langue du droit. Les deux idiomes cohabiteront dans ce domaine jusqu'au début du XVI^e siècle avec une nette domination du latin. Durant tout le Moyen Âge, « le français se développa comme langue du pouvoir dans des rapports de substitution et de concurrence avec le latin »²⁸ ce qui signifie que la chancellerie française et le Parlement de Paris utilisent encore la langue latine pour rédiger leurs actes, arrêts et jugés jusqu'à la fin du Moyen-âge mais la chancellerie a tendance à employer le français dans le but d'instaurer un équilibre entre langue vernaculaire et langue savante. Malgré un rapport plutôt conflictuel, l'utilisation du français comme langue du droit ne se résume pas à un rejet total du latin. Les modèles linguistiques du latin vont être repris par le français qui se montre très perméable à l'influence latine, notamment en raison du lien de parenté entre les deux idiomes. C'est dans les écrits des notaires de la chancellerie que cette perméabilité se perçoit le plus nettement. L'existence d'une séparation précise entre langue française et langue latine semble un peu caduque à la vue de leurs textes.

Le passage du latin au français dans le domaine juridique s'est avéré être un processus extrêmement complexe puisque plusieurs dimensions de la langue entraînent en jeu. Tout d'abord, il était nécessaire que le sens du message soit le même en latin et en français. La traduction d'une charte doit rendre parfaitement la forme et le sens du message original. Les mêmes valeurs rhétorique, sémantique et sémiotique doivent se retrouver dans le texte en français, ce dont les traducteurs sont conscients mais ils sont également insatisfaits des solutions que leur propose la langue française et l'expriment dans les prologues des traductions réalisées à l'intention des rois au XIV^e siècle. Ils dénoncent un décalage stylistique entre la version latine et la version française.

²⁷ <http://www.lexilogos.com/francoprovençal.htm>, consulté le 26.06.2016

²⁸ Lusignan, Serge, *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2004, p.17

Ensuite, le français devait remplir les mêmes fonctions performatives que le latin. Personne ne doutait des capacités performatives du français mais, au Moyen Âge, tout acte juridique avait tendance à se doubler d'un caractère sacré pour lequel le latin était préféré car il était considéré comme la langue des clercs. Le français était la langue des laïcs, ce qui n'était pas réellement un avantage à l'époque.

LE FRANÇAIS : LA LANGUE DU ROI ET LA LANGUE DU DROIT

Le choix du français, et plus précisément du dialecte francien, ne relève pas du hasard. Au Moyen Âge, tout ce qui avait trait à la politique linguistique était affaire de roi. Le français a fait son apparition dans le domaine juridique et administratif contre la volonté des clercs et des juristes qui restaient attachés au latin, notamment à cause du décalage stylistique entre les deux langues. Cela n'a été possible que parce que le pouvoir royal s'est mis à l'écoute des personnes se trouvant dans les niveaux administratifs inférieurs qui ne comprenaient plus le latin et qui exigeaient un droit dans une langue qu'ils étaient capables de comprendre.

« C'est en octobre 1330 que Philippe VI fit du français la première langue du roi. À travers cet acte, il rendait hommage aux grands barons qui l'avaient choisi pour monter sur le trône de France car, selon le *Fluxo biennali spacio*, écrit en 1422, Philippe de Valois avait été préféré à Édouard III parce qu'il parlait la langue des barons. Philippe VI imposa donc le français à la chancellerie. Jean II réintégra le latin lorsqu'il monta sur le trône mais Charles V lui succéda et, durant son règne, parvint à imposer le français dans 75 % des actes. C'est finalement François I^{er} qui imposa définitivement le français pour tous les actes juridiques à travers l'ordonnance de Villers-Cotterêts.²⁹

Il est important de noter également que les rois qui se sont penchés sur le sort du français sont ceux qui se sont le plus intéressés à la culture et à son développement en langue vernaculaire. Ils ont demandé des traductions de divers ouvrages scientifiques, historiques et littéraires en français. Charles V est un patron des arts, il a reconstruit le Louvre en 1367 et y a fondé la première *Librairie royale*, qui deviendra quelques siècles plus tard la Bibliothèque nationale de France.

²⁹ Lusignan, Serge, *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2004, p.202

Il entreprend une politique de vulgarisation et fait traduire en français de nombreux ouvrages scientifiques et techniques, des traités d'astrologie et d'histoire, des textes philosophiques, ou encore des œuvres religieuses. À partir du XIV^e siècle, on parle du moyen français : la langue a encore subi des changements morphologiques importants qui la rapprochent de beaucoup du français moderne.

Les textes latins sont traduits en français et des prêts sont accordés pour les copier. Disposée sur trois étages, la Librairie royale répond à un projet politique : elle doit former une élite administrative. Elle compte jusqu'à un millier de manuscrits.³⁰

Cette politique de francisation est également poursuivie par les grands féodaux, tels les ducs de Bretagne dont les efforts de centralisation s'appuyaient exclusivement sur l'utilisation du français.³¹

En 1454 l'ordonnance de Montils-lès-Tours de Charles VII ordonne la rédaction en langue vulgaire du droit coutumier oral. Cette ordonnance connaît néanmoins un relatif échec, mal conçue elle est difficile à mettre en œuvre (passage devant des commissions, renvoi au roi, le parlement en cas de discorde...) La rédaction en langue vulgaire du droit sera relancée en 1497. Avec le développement de la littérature et surtout avec la nouvelle technique d'impression de Gutenberg les écrits se multiplient, et en même temps la discussion sur la qualité de la langue française commence parmi les lettrés. La première imprimerie en France est construite à Paris en 1470 par Michael Friburger, Ulrich Gering et Martin Crantz.³²

Bien que le français soit devenu la langue du roi et que, pour servir le roi et comprendre les décisions de justice, il soit nécessaire de connaître le français, cela ne signifie pas que tous les citoyens pouvaient maîtriser le français. C'est surtout au niveau de la langue écrite que la politique linguistique du pouvoir royal a eu un effet considérable d'expansion et d'uniformisation. Au niveau de l'oral, les parlers régionaux n'ont pas disparu. D'ailleurs, aucune politique n'a été mise en place dans ce but. La politique de la langue française au Moyen Âge visait l'élimination du latin et un rapprochement entre pouvoir et peuple mais pas la disparition des idiomes régionaux.

³⁰ Ibid, p.220.

³¹ Prigent, Christiane, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992, p.63

³² https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27imprimerie_%C3%A0_Lyon, consulté le 26.06.2016

CONCLUSION

Le procès de la formation de la langue française était une longue étape historique marquée par de nombreux changements tant historiques et politiques que culturels et linguistiques. La période de Moyen-âge occupe une place très importante dans le processus de la constitution d'une norme langagière qu'on appelle aujourd'hui le français. Le Moyen-âge, une époque historique et culturelle qui dura presque mille ans, était une des phases les plus importantes dans la formation des fonds linguistiques sur lesquels s'est érigé le français moderne.

Toute langue représente un phénomène social dont le développement est conditionné par de nombreux effets historiques, politiques et culturels. Dans la formation et le développement du français au Moyen-âge on peut, avec un recul du temps, distinguer plusieurs facteurs sociaux et politiques dont l'influence était d'une grande importance. C'était premièrement la prise romaine de l'ancienne Gaule, puis la chute de l'Empire romain d'Occident, les invasions germaniques, la constitution des premières dynasties franques, l'élargissement du territoire du royaume franc, la formation des cités urbaines, l'éveil économique en Europe et en France médiévale, etc. A part ces grands événements historiques et politiques, il faut mentionner le rôle de quelques grands souverains et seigneurs qui exerçaient un grand intérêt pour la culture et pour le statut de la langue française comme Charlemagne, Charles VII, François I^{er}.

La prise de la Gaule et sa romanisation ont produit un des effets les plus importants dans la formation des fonds linguistiques de toutes les langues dites romanes, y compris le français. Plus tard, après la prise de Gaule par les Francs c'est la langue germanique qui jouerait un rôle crucial dans la formation du français. Augmentation du pouvoir royal, ainsi que la centralisation du royaume menaient à la codification et unification de la langue dans le territoire franc.

Comme au IX^e siècle l'île de France est devenu la capitale du Royaume, c'était le dialecte francien qui c'est imposé comme la langue du commerce et de l'administration. Cependant, il ne faut pas oublier le rapport conflictuel entre le latin (la langue de la religion et de la culture) et la langue « vernaculaire » (le français) qui était répandu parmi les gens ordinaires (c'est-à-dire chez les laïcs). D'un côté, l'Eglise protégeait le latin pour assurer son influence sur la société, et d'autre côté c'était le roi qui comme le représentant du pouvoir laïc promulguait le français.

Le latin a conservé sa place privilégiée pendant tout le Moyen-âge comme la langue de la religion, de la culture et de la littérature bien que son emploi fût restreint à un petit nombre d'utilisateurs.

Malgré le fait que la langue française a été reconnue dans quelques traités et ordonnances comme une langue indépendante du latin, et utilisée largement par des gens, c'est à partir des XV^e et XVI^e siècles qu'il est devenu la langue officielle de l'administration et du droit.

Nous avons terminé cette étude de la formation de la langue française par le XVI^e siècle et la proclamation du roi François I^{er} par laquelle le français est définitivement devenu la langue officielle du Royaume. Bien sûr, la formation de la langue française n'était que partiellement achevée dans cette époque-là. Dans les époques qui suivirent le Moyen-âge le français a connu d'autres grands changements ainsi qu'un élargissement global. Cette étude ouvre la possibilité pour d'autres recherches scientifiques concernant l'influence des facteurs socio-politiques sur le procès de la formation du français moderne.

« L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité. »

Jules Michelet

ZAKLJUČAK

Proces formiranja norme francuskog jezika predstavlja vremensku etapu obilježenu mnogobrojnim historijskim, kulturološkim, političkim i lingvističkim promjenama. Period srednjeg vijeka zauzima izuzetno važno mjesto u formiranju jezičke norme francuskog jezika. Srednji vijek, historijska i kulturna epoha koja je trajala skoro hiljadu godina, predstavlja jednu od najvažnijih historijskih faza u nastajanju lingvističkih temelja savremenog francuskog jezika. Svaki jezik predstavlja sociološki fenomen čiji je razvoj uvjetovan različitim historijskim, političkim i kulturološkim faktorima. U procesu formiranja francuskog jezika u periodu srednjeg vijeka možemo razlikovati više političkih i kulturoloških faktora koji su odigrali veoma važnu ulogu.

Prije svega možemo izdvojiti pad Galije pod rimsku vlast, zatim pad Zapadnog rimskog carstva, germanska osvajanja, formiranje prvih franačkih dinastija, širenje franačkog carstva, ekonomski razvoj u Evropi i Francuskoj, formiranje prvih gradova, itd. Pored ovih značajnih političkih i društvenih događaja, potrebno je spomenuti značaj i ulogu pojedinih vladara i plemića koji su svojom zainteresovanošću za jezik i kulturu doprinijeli razvoju francuskog jezika, poput Karla Velikog, Šarla VIII, Fransoa I i drugih. Posljedice osvajanja i romanizacije Galije bile su od neizmjerne važnosti u formiranju lingvističkih temelja romanskih jezika, uključujući francuski jezik. Nadalje, nakon franačkog osvajanja Galije germanski dijalekt odigrao je značajnu ulogu u formiranju norme francuskog jezika. Jačanje i centralizacija vlasti u franačkoj državi doprinijeli su unifikaciji i kodifikaciji jezika. Budući da je u IX stoljeću l'île de France postao ekonomsko stjecište, francijanski dijalekt nametnuo se kao jezik ekonomije i administracije.

Međutim, ne smije se zaboraviti konkurentski odnos između latinskog jezika (jezika kulture i religije) i francuskog/narodnog jezika korištenog među običnim građanstvom, koji je potrajao kroz cijeli srednji vijek. S jedne strane, Crkva je štitila i promovirala latinski jezik, dok su kraljevi, kao nositelji svjetovne vlasti propagirali korištenje francuskog jezika. Latinski jezik je, međutim, zadržao svoj privilegovani status kao jezik nauke i religije, s tim da je njegova upotreba sve više postajala ograničena na mali broj korisnika.

Uprkos činjenici da je postojanje francuskog jezika, kao jezika koji se razlikuje od latinskog i koji je u različitim formama upotrebljavan među običnim građanstvom, bilo potvrđeno u nekoliko značajnih dokumenata i ugovora, tek je od kraja XV i početka XVI stoljeća postao zvanični jezik dvora, administracije i prava.

Istraživanje u ovom radu ograničava se na početak XVI stoljeća i na proglas kralja Fransoa I kojim je francuski jezik postao zvanični jezik u Kraljevstvu. Naravno, formiranje norme francuskog jezika u tom periodu tek je djelimice završeno. U narednim epohama, francuski jezik doživio je mnogobrojne promjene, te je stekao svoj svjetski renome i ostvario globalni utjecaj.

Rezultati ovog istraživanja predstavljaju kvalitetatnu osnovu za dalja historijska i socio-lingvistička istraživanja o utjecaju društveno-historijskih faktora na razvoj savremenog francuskog jezika.

BIBLIOGRAPHIE

1. Cerquiglini, Bernard, *La naissance du français*, Paris, Presses universitaires de France, (Que-sais-je ?), 2007.
2. Bowen, Any, *La réforme linguistique de Charlemagne, et comment elle provoqua la naissance du français*, 2010.
3. Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. VII. *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Librairie Armand Colin, 1927.
4. Champion, Pierre, *Histoire de France, Moyen-âge et renaissance*, Paris, Flammarion, 1934.
5. Duby, Georges, Mandrou, Robert, *Histoire de la civilisation française*, tome I, Collection U, Librairie Armand Colin, 1959.
6. Hagège, Claude, *Le Français, histoire d'un combat*, Editions Michel Hagège, 1996
7. Lusignan, Serge, *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2004.
8. Machonis, A. Peter, *Histoire de la langue, du latin à l'ancien français*, University Press of America. 1990.
9. Prigent, Christiane, *Pouvoir ducal, et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, Maisonneuve et Larose, 1992.

Sites internet :

1. <http://bbouillon.free.fr/univ/hl/Fichiers/Cours/form.htm>, consulté le 18.05.2016
2. http://www.histoire-fr.com/genealogie_merovingiens.htm, consulté le 15.05.2016
3. <http://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4503-la-renaissance-carolingienne--decouvertes-et-redecouvertes.html>, consulté le 18.05.2016
4. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/groupe-personnage/Cap%C3%A9tiens/111617>, consulté le 18.05.2016
5. http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s2_Periode-romane.htm, consulté le 19.05.2016
6. <http://www.clioetcalliope.com/medieval/charlemagne/culture.htm>, consulté le 19.05.2016
7. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=20110726&cidTexte=LEGITEXT000006070939>, consulté le 07.07.2016
8. <http://www.lexilogos.com/francoprovençal.htm>, consulté le 26.06.2016